**MAIRIE de L’EPINE (05700)**

**PROCES-VERBAL des délibérations et compte rendu de la séance ordinaire**

**du CONSEIL MUNICIPAL du 29 juin 2022**

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 10 Votants : 11

Absent  : 0 Excusés : 2 Suffrages exprimés : 11 Votes pour : 11 Votes contre : 0

***L’An Deux Mille vingt-deux le vingt-neuf juin à 20h30,*** le Conseil Municipal de ladite Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, *en séance ordinaire*, à la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Monsieur DELAUP Luc, Maire.

Etaient présents : Mesdames PECH Martine, PUIG Marie-Elise, RICHAUD Marie-Christine, VIAL Violette et Messieurs ALLIER Jérémy, AUBERIC André, BONFILS Lucien, DELAUP Luc et GERMAIN Patrick

Etaient excusés: M. LOUIS-PALLUEL Alain a donné procuration à M. AUBERIC André

 M. MEYNAUD Damien a donné procuration à Mme VIAL Violette

Etait absent : ***-***

Le Maire remercie tous les membres présents et constate le quorum pour débuter l’ordre du jour de la séance ordinaire.

Le Maire rappelle à l’Assemblée l’ordre du jour de la séance :

* Désignation du (ou de la) secrétaire de séance
* Approbation du procès-verbal des délibérations du 17 juin 2022
* Marché de construction d’une halle couverte et d’aménagement de parkings à la Remise – choix des entreprises
* Questions et informations diverses

Avant de prendre l’ordre du jour, le Maire demande à l’Assemblée l’autorisation d’ajouter deux points :

- Travaux de réalisation d’un mur de soutènement Montée des Aires – augmentation du devis initial

- Le vote d’une subvention exceptionnelle à l’Association « Le Petit Zinc » pour l’organisation des marchés paysans

Le Conseil Municipal accepte unanimement l’ajout de ces deux points à l’ordre du jour, qui seront traités en fin de séance.

**1. Désignation du (ou de la) secrétaire de séance**

M. André AUBERIC est désigné par le Maire pour tenir cette fonction. Le Maire le remercie.

**2. Approbation du procès-verbal et compte rendu de la séance ordinaire du 17 juin 2022**

Le Maire demande si quelqu’un a des observations à formuler sur le procès-verbal et compte rendu de la séance ordinaire du 17 juin 2022. Le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal et compte-rendu à l’unanimité des membres présents et représentés.

**3. Marché de travaux de construction d’une halle couverte et d’aménagements de parkings – Choix des entreprises**

Le Maire rappelle à l’Assemblée ce qui suit.

La consultation des entreprises (avis d’appel public à la concurrence) a été lancée via une plateforme de dématérialisation pour les travaux de construction d’une halle couverte et d’aménagements de parkings, selon le mode de procédure adaptée ouverte, sur la base d’un coût d’objectif du projet estimé à 305 000,00 € H.T. par la SARL d’architecture Michelle PELLISSIER, maître d’œuvre de l’opération.

Ce marché de travaux a été réparti en 4 lots :

* lot n° 01 : Gros œuvre – VRD – Menuiseries – Cloisons – Carrelages
* lot n° 02 : Charpente – Couverture
* lot n° 03 : Plomberie
* lot n° 04 : Electricité

Les critères intervenant pour le jugement des offres ont été pondérés de la façon suivante, selon le règlement de la consultation :

* 40 % pour le prix des prestations
* 60 % pour la valeur technique.

Les offres ont été réceptionnées pour les lots n° 01, 02 et 04 avant la date du 23 juin 2022 à 12h00. Seul le lot n° 03 Plomberie n’ayant reçu aucune offre, a été déclaré infructueux.

Les plis ont été ouverts lors de la réunion de la commission communale d’appel d’offres le 23 juin 2022 à 16h30.

L’avis d’appel public à concurrence a été fructueux, sauf pour le lot n° 03 :

* 3 entreprises ont remis une offre pour le lot n° 01
* 1 entreprise a remis une offre pour le lot n° 02
* 2 entreprises ont remis une offre pour le lot n° 04.

Le Maire déclare à l’assemblée que le maître d’œuvre précité a effectué une analyse des offres et établi son rapport, conformément aux critères de sélection prévus dans le règlement de la consultation.

Le Maire rappelle à l’Assemblée ci-après les estimations du maître d’œuvre pour chaque lot :

|  |  |
| --- | --- |
| **No lot et libellé** | **Montant estimation H.T.** |
| 01 Gros œuvre – VRD – Menuiseries – Cloisons – Carrelages |  230 000,00 € |
| 02 Charpente – Couverture |  62 000,00 € |
| 03 Plomberie |  4 000,00 € |
| 04 Electricité |  9 000,00 € |
| **TOTAL ESTIMATION DU MARCHE** |  **305 000,00 €** |

Le Maire donne à l’assemblée les montants des offres reçues par les entreprises pour chaque lot :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **No lot** | **Nom de l’entreprise** | **Offre de base H.T.** | **Offre rectifiée H.T.** | **Observations** |
| 01  | STP PISTONO |  212 329,82 € | 217 195,55 € | Additif de travaux pour enfouissement de réseaux de téléphone au droit du chantier |
| SAS THOMET |  220 348,70 € | 221 602,70 € |
| Groupement SAS BOREL Joël/POLDER |  231 992,17 € | 233 246,17 € |
|   02 |  SARL AUDIBERT Charpente |   60 696,00 € |   63 696,00 € | Interrogée dans le cadre de la vérification des offres sur le respect des critères « Bois des Alpes », l’entreprise propose un supplément de 3 000 € H.T. pour la réalisation des démarches nécessaires à l’obtention de la certification « Bois des Alpes) |
|  03 |  Aucune offre reçue pour ce lot |  |  |  |
|  04 |  ALP’MEDELEC |  13 449,27 € |  Tranche ferme |  |
|  STEFELEC05 |  16 479,00 € |  Tranche ferme | Autoentreprise nonassujettie à la TVA |

Le Maire propose à l’Assemblée de suivre les propositions formulées par le maître d’œuvre, après analyse des offres et de retenir les entreprises récapitulées dans le tableau suivant :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **No****du lot** | **Libellé du lot** | **Nom des entreprises retenues** | **Montant H.T.** | **Observations** |
|  01 | Gros œuvre -VRD- Menuiseries-Cloisons – Carrelages | SAS THOMET |  221 602,70 € | Notes obtenues : 37,25/40 pour le prix et 59,40/60 pour la valeur technique *(offre classée en 1ère position)* |
| 02 | Charpente - Couverture | SARL AUDIBERT Charpente |  63 696,00 € | Notes obtenues : 40/40 pour le prix et 60/60 pour la valeur technique *(unique offre réceptionnée)* |
| 03 |  Plomberie |  NEANT (aucune offre reçue) |  0,00 € | Nouvelle consultation à prévoirEstimation à4 000,00 € H.T. |
| 04 |  Electricité |  ALP’MEDELEC |  13 449,27 € | Notes obtenues : 40/40 pour le prix et 60/60 pour la valeur technique *(offre classée en 1ère position)* |
| **No****du lot** | **Libellé du lot** | **Nom des entreprises retenues** | **Montant H.T.** | **Observations** |
|  |  | **Montant H.T. du****marché de travaux** |  **298 747,97 €** |  |
|  |  | **Montant T.V.A.** |  **59 749,59 €** |  |
|  |  | **Montant T.T.C.** |  **358 497,56 €** |  |

Le Maire rappelle que la commune s’est vu allouer 196 000,00 € de subventions (soit 64,74 %, *sur une dépense prévisible totale de 298 747,97 € + 4 000,00 € pour le lot « plomberie » = 302 747,97 € H.T.),* pour financer partiellement cette opération.

Entendu tout ceci et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, *à l’unanimité des membres présents et représentés :*

* **Décide** de suivre les propositions du maître d’œuvre pour chaque lot du marché de travauxdeconstruction d’une halle couverte et d’aménagements de parkings ;
* **Autorise** le Maire à signer l’acte d’engagement avec la SAS THOMET pour le lot n° 01 « Gros œuvre - VRD- Menuiseries- Cloisons – Carrelages » ;
* **Autorise** le Maire à signer l’acte d’engagement avec la SARL AUDIBERT Charpente pour le lot n° 02 « Charpente - Couverture » ;
* **Autorise** le Maire à signer l’acte d’engagement avec l’entreprise ALP’MEDELEC pour le lot n° 04 « Electricité » ;
* **Invite** le Maire à lancer une consultation de plombiers pour les travaux de plomberie de la halle couverte, suite à la non-réception d’une offre pour le lot n° 03 « Plomberie ».

*Le Maire informe l’Assemblée que la signature des actes d’engagement aura lieu le lundi 04 juillet. Une lettre aux entreprises non retenues sera préparée dans la foulée.*

**4.Travaux de réalisation d’un mur de soutènement au village – montée des aires**

*Cet acte remplace la délibération n° D2022-010 du 25 mars 2022, suite à un oubli de chiffrage de l’augmentation du coût des matériaux sur le devis initial de l’entreprise MPPP NICOLAS.*

Monsieur le Maire expose à l’Assemblée qu’il a sollicité des devis auprès de Monsieur MPPP NICOLAS Guillaume, autoentrepreneur de travaux de maçonnerie d’Aspres sur Buëch, et de la société TTP de ROSANS, pour le chiffrage de travaux de réalisation d’un mur de soutènement le long de la montée des aires, d’une part et de finition, d’autre part. Ces travaux permettraient en effet de sécuriser la place de parking « personnes à mobilité réduite », mais aussi les places de parking le long de la Montée des aires, à partir du monument aux morts.

Monsieur MPPP NICOLAS Guillaume, autoentrepreneur non assujetti à la TVA, a évalué les travaux de réalisation du mur de soutènement à 15 400,00 € *(cette auto-entreprise n’est pas assujettie à la T.V.A.)*. L’entreprise TTP a évalué les travaux de badigeonnage du mur avec goudron, pose d’un géotextile, finition du mur en gré « grave de curnier » à 6 950,00 € H.T..

Le total de ces travaux s’élève donc désormais à 22 350,00 € H.T.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, *à l’unanimité des membres présents et représentés :*

* **Accepte** les devis des entreprises MPPP NICOLAS Guillaume et TTP de ROSANS pour les travaux de réalisation du mur de soutènement le long de la Montée des Aires ;
* **Décide** de prendre en compte ces dépenses en investissement ;
* **Décide** de prévoir les crédits nécessaires à l’opération 40 « voirie communale » du budget communal 2022.

*Le Maire informe l’assemblée que les travaux devraient démarrer le 15 juillet prochain et être terminés le 31 août. La route devra être barrée pendant les travaux, tout au moins durant la semaine, du monument aux morts à la maison BONNET. Une déviation devra être prévue par le Chemin Neuf. Un arrêté d’interdiction provisoire de la circulation sera pris.*

**5. Subvention exceptionnelle à l’association « Le Petit Zinc » pour l’organisation des animations musicales des trois marchés de producteurs locaux de juillet 2022**

Le Maire expose au conseil municipal ce qui suit.

L’Association « Le Petit Zinc » étant chargée de l’organisation des animations musicales des marchés paysans estivaux de l’année 2022, notamment de l’avance financière des rémunérations des groupes musicaux pour les 3 premiers marchés de cet été (*3 animations à 100,00 € chacune*), le Maire propose à l’Assemblée de verser à l’association « Le Petit Zinc » L’Epine la somme de 300,00 € (3 animations musicales pour 300,00 €), à titre de subvention exceptionnelle (*en plus des 1 000,00 € alloués déjà versés).*

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil Municipal, *à l’unanimité des membres présents et représentés :*

* Décide de verser la somme de 300,00 € à l’Association « Le Petit Zinc », pour l’organisation des trois premières animations musicales de l’année 2022 des marchés de producteurs locaux, au titre d’une subvention exceptionnelle pour l’année 2022.

**6. Questions et informations diverses**

* Gérance de l’auberge : Aucune candidature n’a été réceptionnée à ce jour.
* Déplacement du point « propre » : Le Maire invite le conseil municipal à réfléchir à un nouvel emplacement du point « propre » (containers « ordures ménagères », « tri sélectif », « papier », « verre », « cartons »). Il a personnellement pensé à la station d’épuration, mais il faudrait déplacer le portail et la clôture et faire effectuer des travaux de terrassement.
* Effectifs prévus à la rentrée scolaire 2022-2023 pour le R.P.I. L’EPINE/RIBEYRET : 13 élèves à Ribeyret et 17 élèves à L’Epine.
* Point sur le conseil d’école du 21/06, en présence de l’Inspectrice d’Académie : Il manque les rideaux « occultants » demandés par l’enseignant de l’école de L’Epine, pour obscurcir la salle de classe lors de vidéoprojections. Un bilan des projets réalisés a été dressé. Plusieurs projets sont à venir : notamment la natation scolaire. Les deux enseignants conserveront leur poste respectif pour l’année 2022 - 2023.
* Chantier international de jeunes : Il aura lieu du 11 au 26/08/2022 pour la réfection de calades au village. A la fin du chantier, il y aura une formation de 2 jours (du 27 au 29/08) ouverte à tous les habitants pour s’initier à la technique de la pierre sèche.

Un pot d’accueil devra être organisé par la mairie au début de leur séjour (le jeudi 11/08 au soir à la salle polyvalente). Il devrait y avoir 12 jeunes et 2 accompagnateurs. Il y aura un repas à partager à la fin de leur séjour (vendredi 26/08 date à confirmer).

*En l’absence d’autres questions et informations diverses, la séance est levée à 21h15.*